

Séance du jeudi 2 mars 2023

Salle du Tribunal

Présidence : Madame Aurélie Meylan

A 20h15 précises, la **Présidente** salue très chaleureusement les Municipaux, les conseillères et conseillers présents, en les remerciant de consacrer leur soirée à cette séance du Conseil communal.

La **Présidente** procède à l'appel. En raison d'un problème technique, la **Présidente** ouvre l'appel oralement. Pendant toute l'assemblée, il y'aura un problème d'interférence. Elle s'en excuse. L'appel étant clôturé, elle passe la parole à la **Scrutatrice Laura Macchia** pour l'annonce des conseillères/conseillers excusés. Sur les membres convoqués il y a 51 présents et 13 excusés.

Le quorum étant atteint, la **Présidente** ouvre avec plaisir la 12^{ème} séance du Conseil communal de la législature 2021-2026 et 6^{ème} de l'année politique 2022-2023.

La **Présidente** implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée, souhaite un complet et prompt rétablissement aux personnes atteintes dans leur santé et présente la sympathie du Conseil aux personnes et aux familles touchées par le deuil.

Elle adresse une bienvenue particulière au public et à la presse qui font l'honneur de leur présence. Pour information au public, elle précise que l'ordre du jour de la séance, ainsi que les rapports de commission se trouvent sur le site Internet de la Commune de Payerne, onglets « Ma Commune / Conseil communal / Séances ».

Elle remercie l'**Huissier Stéphane Wenger** pour l'intendance, la préparation de la salle et, plus particulièrement, pour la gestion de la recharge du vote électronique. Elle souhaite aussi la bienvenue à Florie Leka, secrétaire suppléante, qui officie pour la première fois et la remercie pour son travail.

Point a : Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 2 février 2023

Celui-ci étant joint à la convocation, il n'en sera pas fait lecture.

La **Présidente** souhaite y apporter quelques modifications comme suit :

- Page 199 : il est noté « préavis 18/2002 amendé ». Il s'agit d'une erreur. Le mot « amendé » est supprimé.
- Page 206 : suppression de la phrase « autoriser la Municipalité à amortir le montant de CHF 420'000 par un prélèvement sur le fond de réserve no 9.282.200 « investissements divers ».
- Page 209 : mentionner Monsieur Dominique Rey.

La **Présidente** demande aux membres s'il y a des autres modifications à apporter à son contenu.

La parole n'est pas demandée.

Par vote à main levée, le **procès-verbal du 2 février 2023 est accepté tel que modifié.**

La **Présidente** adresse ses vifs remerciements à **Madame Eveline Garrido**, secrétaire du Conseil, pour la qualité de son travail.

Point b : Correspondances :

A ce jour, 6 correspondances sont parvenues au Bureau du Conseil. **La Présidente** en donne lecture par date de réception :

1. Courrier reçu le 03.02.2023, de Madame Diana Cruz, Cheffe du PLR, concernant le remplacement de Monsieur Jérôme Piller à l'ARAJ.
2. Courrier reçu le 09.02.2023, du Corps de Musique de l'Avenir de Payerne, pour remercier le Conseil communal pour le vote positif en faveur du crédit pour la rénovation du local de répétition.
3. Courrier reçu le 12.02.2023, de Monsieur Jean-Michel Pittet, concernant la parution le 28 février 2023 du roman historique « Les années troubles ».
4. Courrier reçu le 13.02.2023, de Madame Sandra Savary, Cheffe du groupe UDC, concernant le remplacement de Monsieur Urs Berchtold au Conseil Communal
5. Courrier reçu le 27.02.2023, de Madame Carole Marmy communiquant sa démission de la commission des finances.
6. Courrier reçu le 01.03.2023 de Madame Diana Cruz, Cheffe du PLR, communiquant sa démission du Conseil Communal.

Point c : Assermentation de Christian Marguet (UDC), remplaçant de Urs Berchtold démissionnaire

La Présidente passe la parole à **Madame la Conseillère Sandra Savary**, cheffe du groupe UDC pour qu'elle présente son candidat. **Monsieur Christian Marguet** est né à Fribourg le 04.01.1954. Il est marié et a un enfant. Il a fait une formation de mécanicien automobile et poids lourds. Il a travaillé pendant 18 ans comme responsable technique et commerciale. Il est actuellement à la retraite. Il a fait partie du Conseil de 2011 à 2021 et revient en tant que 1^{er} vint-ensuite.

La Présidente demande à **Monsieur Christian Marguet** de s'avancer vers elle et demande à l'assemblée de se lever pour procéder à l'assermentation.

A la fin du serment, **la Présidente** demande à **Monsieur Christain Marguet** de lever la main droite et de dire « je le promets ». **Monsieur Christian Marguet** dit : « je le promets ». Elle lui remet symboliquement sa zapette. **La Présidente** demande à l'assemblée d'applaudir et l'assemblée se rassoit.

La Présidente sollicite la scrutatrice pour le deuxième appel par voie orale Quand le deuxième appel est fini, la présidente la remercie.

Point d : Nomination d'un membre de la délégation de l'ARAJ en remplacement de Monsieur Jérôme Piller (PLR), démissionnaire

La Présidente passe la parole au **Conseiller Monsieur Jean-Jacques Guisolan**, chef du groupe ad intérim pour la présentation de leur candidat. Il salue l'assemblée. Au nom du groupe PLR, il a l'honneur de présenter le **Conseiller Monsieur Cédric Rapin** pour remplacer **Jérôme Piller** de la délégation de l'ARAJ. **La Présidente** le remercie. Elle demande à l'assemblée s'il y a d'autres propositions dans la salle. **La parole n'est pas demandée.**

Selon l'article 57 sur la loi des communes, les délégués sont nommés au scrutin individuel, soit au scrutin de liste à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Les bulletins blancs sont pris au calcul de la majorité absolue. En cas d'égalité de suffrage, le sort décide sur propositions du Président. La nomination peut avoir lieu à main levée, lorsque que le nombre de candidat ne dépasse pas le nombre à élire.

Par vote à main levée la nomination du Conseiller Monsieur Cédric Rapin est acceptée à l'unanimité. Monsieur Rapin accepte sa nomination.

Point e : Communications de la Municipalité

Les communications de la Municipalité datant du 23 février 2023 sont parvenues par écrit à chaque membre du conseil. **La Présidente** et l'assemblée passe en revue les informations qui y figurent, pour ceux ou celles qui souhaitent intervenir lorsque le point est cité.

1^{er} point : Informations relatives au préavis n° 12/2022, aménagements aéroportuaires sur l'Aéropôle 1, dégivrage des avions sur le tarmac et hangar à véhicule. **La parole n'est pas demandée.**

2^{ème} point : Etat des situations des préavis n° 03/2020, Construction d'un bâtiment multifonctionnel public et privé « en Guillermaux » avec parking souterrain, aménagement d'un parc et d'un espace public, assainissement et mise en œuvre de la Tour et de la Muraille des Rammes et n° 09/2022 Réalisation des travaux de revitalisation de la Broye en milieu urbain, secteur Guillermaux et demande de crédit complémentaire pour l'équipement du futur parc publique et du parking extérieur public. **La parole n'est pas demandée.**

3^{ème} point : Boucllement du préavis n° 17/1997 : Gymnase intercantonal de la Broye, du préavis n° 03/2003 : Aménagement et équipement du quartier de la Blancherie et du Gymnase intercantonal de la Broye et du préavis n° 02/2006 : Vente de terrains du quartier de la Blancherie. **La parole n'est pas demandée.**

4^{ème} point : préavis n° 04/2017 : Remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie au centre du village de Corges. **La parole n'est pas demandée.**

5^{ème} point : préavis n° 21/2018 : Demande de crédit pour la mise en séparatif des infrastructures d'assainissement à l'impasse Mauborget. **La parole n'est pas demandée.**

6^{ème} point : préavis 03/2019 : Remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie à la rue de la Passerelle.

Monsieur le Conseiller Roland Bucher a demandé : « Bien que cela me réjouisse, pourquoi y'a-t-il une telle différence entre le préavis voté et les travaux qui ont été fait ? »

Monsieur le Municipal Jacques Henchoz a répondu : « Comme tout préavis qui touche à ce genre de demande de crédit, vous trouverez la phrase qui stipule que les montants mentionnés ci-dessous sont le produit d'un devis estimatif, vous le savez tous et toutes, une fois le crédit obtenu, il y'a des soumissions et certaines soumissions sont parfois très surprenantes et agréables. Il y'a également les divers et imprévus qui ne sont pas toujours utilisés et il peut aussi arriver, mais ce n'est pas le cas dans ces deux préavis, Monsieur le Conseiller, que finalement les travaux prévus ne soient pas faits pour des raisons du moment. C'est pour ceci que vous pouvez avoir une différence favorable aux finances lors du boucllement du préavis. »

La Présidente le remercie et convie l'assemblée à intervenir si des autres points ne leur conviennent pas.

La Présidente passe la parole à **Monsieur le Syndic**, il y a deux communications orales à dire.

1^{ère} communication : « Le vendredi 25 février, la société Almatech SA a organisé sur Aéropôle la cérémonie officielle de réception de la première jambe d'atterrissage de la fusée réutilisable THEMIS d'Ariane Groupe. Cet événement exceptionnel, qui souligne l'importance du rôle de la Suisse dans le programme de Space Transportation européen, a eu lieu sur Swiss Aéropôle en présence d'une septantaine d'invités, dont l'Agence Spatiale Européenne (ESA), D'Ariane Groupe, du Directeur du Swiss Space Office, de Claude Nicolier, astronaute suisse, et de bien d'autres personnalités. La société Almatech SA basée à l'EPFL utilise les halles de Speedwings pour le montage de ces jambes. Cette présentation a remporté un franc succès et met en avant le site de l'Aéropôle. »

2^{ème} communication : « Le mardi 28 février 2023, une convention pour 3 ans, et 2 ans renouvelables, a été signée entre Destinus SA et la Commune de Payerne pour l'utilisation d'une parcelle de 1000 m² pour la construction d'un site de test pour des essais de propulsion à hydrogène. La société Destinus SA est le plus grand locataire du bâtiment et pourra ainsi développer ses compétences et son savoir-faire dans les moteurs de l'aviation future. »

La Présidente demande s'il y a des questions à propos de ces deux communications. **La parole n'est pas demandée.**

Point f: Rapport en lien à la réponse de la motion de Mesdames les Conseillères communales Léa Bucher et Fiona Donadello Intitulée : « pour une ville qui prend en compte toute sa population. »

Le 17 février 2022, les deux conseillères ont déposé cette motion qui a été acceptée par le Conseil communal et renvoyée à la Municipalité pour une réponse. La réponse se trouve dans le rapport reçu. Ce rapport n'exige aucun vote. La Présidente donne la parole qui le souhaite. **La parole n'est pas demandée.**

Ordre du Jour :

Point 1 : préavis 27/2022 : Alimentation du Fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable et règlement d'utilisation y relatif.

La Présidente donne la parole au **Conseiller Monsieur Sébastien Pedrolì** pour la lecture de son rapport.

Entre-temps, la parole est demandée par le **Conseiller Monsieur Lionel Voinçon**. Il propose l'application de l'art 87 du règlement du conseil communal.

Selon l'article 87 du règlement du conseil, la dispense des lectures peut être admise, si les pièces ont été remis au conseil 5 jours à l'avance et ceci est manifestement le cas.

La Présidente propose de voter cette proposition à main levée.

Par vote à main levée, la non-lecture du rapport complet a été acceptée à une large majorité. Elle donne la parole au Conseiller Monsieur Sébastien Pedrolì pour la lecture des conclusions.

« Ce préavis est une bonne initiative de la Municipalité. Le financement de ce fonds sera assuré par le prélèvement de 0,7 cts/kWh sur la taxe d'électricité et permettra d'alimenter ce fonds, sans que nos concitoyennes et concitoyens ne subissent une hausse d'électricité. Cette taxe est déjà prélevée. Ainsi et manifestement, le fait d'affecter ladite taxe à un objet particulier permettra de favoriser tous projets en faveur des énergies durables dans notre ville »

Pour ces motifs, la commission chargée d'étudier le préavis 27/2022 prie à l'unanimité de ses membres de bien vouloir voter les résolutions municipales telles que amendées.

La commission ayant proposé plusieurs amendements au niveau du règlement, la Présidente propose de mettre en application l'article 91 du règlement du conseil : lorsque l'objet en discussion porte sur diverses questions ou divers articles, ils peuvent être examinés séparément. La Présidente ouvre successivement la discussion sur chacun d'entre eux. Lorsqu'il s'agit d'un règlement, le Conseil peut autoriser la Présidente à lire que les numéros d'articles. Une votation éventuelle intervient sur chacun des articles à propos duquel la discussion a été utilisée. Il est ouvert ensuite une discussion générale suivie d'une votation sur l'ensemble des propositions telles que amendées sur la proposition des articles.

De ce fait, la Présidente propose de lire uniquement les numéros d'articles et demande aux Conseillères et Conseillers leur approbation en levant la main. **La proposition a été acceptée à une large majorité.**

Article 1 : la parole n'est pas demandée.

Article 2 : la parole n'est pas demandée.

Article 3 (amendé par la commission ad hoc) : La Présidente ouvre la discussion sur cet article. La parole n'étant pas demandé, les Conseillères et les conseillers qui soutiennent l'article proposé par la commission ad hoc sont priés de lever la main. **Cet article est accepté à l'unanimité du conseil.**

Article 4 (amendé par la commission ad hoc) : La Présidente ouvre la discussion sur cet amendement. La parole n'est pas demandée, les Conseillères et les conseillers qui soutiennent l'article proposé par la commission ad hoc sont priés de lever la main. **Cet article est accepté à l'unanimité du conseil.**

Article 5 : la parole n'est pas demandée.

Article 6 : la parole n'est pas demandée.

Article 7 (amendé par la commission ad hoc) : La Présidente ouvre la discussion sur cet amendement. La parole n'étant pas demandée, les Conseillères et les conseillers qui soutiennent l'article proposé par la commission ad hoc sont priés de lever la main. **Cet article est accepté à l'unanimité du conseil.**

Article 8 (amendé par la commission ad hoc) : La Présidente ouvre la discussion sur cet amendement. La parole n'étant pas demandée, les Conseillères et les conseillers qui soutiennent l'article proposé par la commission ad hoc sont priés de lever la main. **Cet article est accepté à l'unanimité du conseil.**

Article 9 : Le Conseiller Monsieur Bertrand Sauterel prend la parole: « Tout d'abord, pour que ce fonds porte ses fruits, il sera nécessaire qu'une communication efficace soit mise en place au sujet du catalogue de mesures mais aussi d'expliquer à la population ce qui existe déjà aux autres échelons (canton/commune). Selon moi, deux maîtres-mots doivent guider l'établissement du catalogue de mesures : ce sont incitation et innovation. Je souhaite ici rendre attentif le Conseil ainsi que les futurs membres de la commission en charge de la rédaction de ce catalogue que nous avons avec ce fonds un outil puissant pour changer les modes de consommation, réduire les dépenses énergétiques mais aussi et surtout pour accompagner l'évolution et le réaménagement de notre ville. Si on pense à la requalification du centre-ville qui est en préparation, ce fonds peut avoir un effet important sur un point qui n'est pas maîtrisable par d'autres biais : l'aspect et l'entretien des bâtiments qui s'y situent. Je m'explique : depuis plusieurs années, le changement seul des fenêtres, par exemple, n'est plus subventionné. Il faut impérativement que l'entier de la façade soit assaini. Or, au centre-ville il n'est pas souhaité ni souhaitable d'avoir des propriétaires qui isolent leurs façades par l'extérieur. Et s'ils veulent le faire par l'intérieur, les contraintes de surface habitable et autres éléments existants font qu'il sera potentiellement difficile d'atteindre les valeurs limites fixées pour l'obtention de subventions. Ce fonds pourrait par exemple palier à ce manque au niveau cantonal et ainsi aider à améliorer l'image du centre-ville en accélérant l'assainissement énergétique de ces anciens bâtiments, améliorer l'attractivité des logements qui s'y trouvent. La qualité de vie en ville passe aussi par là. Pour continuer dans le domaine de la construction. Il existe des solutions et produits qui sont intéressants environnementalement parlant mais qui ne sont pas subventionnés et même impliquent un surcoût pour le maître d'ouvrage qui souhaitent les mettre en œuvre. Je pense ici aux matériaux à faible impact environnemental, biosourcés, aux systèmes de récupération et d'utilisation des eaux grises, etc. Ici aussi ce fonds peut avoir un impact important en favorisant des projets qui ne font pas juste un peu plus que la norme ou x label, mais qui sont innovants. J'ai pris ce soir volontairement des exemples issus de mon contexte professionnel parce qu'ils me parlent mais aussi parce que le domaine de la construction et des bâtiments est responsable annuellement en Suisse de près d'un quart des émissions de CO2. J'en viens à la fin de mon intervention. **De par celle-ci j'émet le vœu suivant à la commission qui établira le catalogue de mesures : ne vous cantonnez pas à ce que proposent les autres communes et aux solutions standards. Cherchez à aller plus loin pour que ce fonds ait un réel impact et ne serve pas uniquement à cofinancer des chariots à roulettes. »**

Article 11 : la parole n'est pas demandée.

Article 12 (amendé par la commission ad hoc) : La Présidente ouvre la discussion sur cet amendement. La parole n'étant pas demandée, les Conseillères et les conseillers qui soutiennent l'article proposé par la commission ad hoc sont priés de lever la main. **Cet article est accepté à l'unanimité du conseil.**

Article 13 (amendé par la commission ad hoc) : La Présidente ouvre la discussion sur cet amendement. La parole n'étant pas demandée, les Conseillères et les conseillers qui soutiennent l'article proposé par la commission ad hoc sont priés de lever la main. **Cet article est accepté à l'unanimité du conseil.**

Article 14 (amendé par la commission ad hoc) : La Présidente ouvre la discussion sur cet amendement. La parole n'étant pas demandée, Les Conseillères et les conseillers qui soutiennent l'article proposé par la commission ad hoc sont priés de lever la main. **Cet article est accepté à l'unanimité du conseil.**

Article 15, 16, 17 (amendés par la commission ad hoc) : Ils sont interreliés car la numérotation a changé. La Présidente propose de voter ces articles en bloc. La Présidente ouvre la discussion sur ces amendements. La parole n'étant pas demandée, les Conseillères et les Conseillers qui soutiennent les articles proposés par la commission ad hoc sont priés de lever la main. **Ces articles sont acceptés à l'unanimité du conseil.**

Le Conseiller Monsieur Sébastien Pedroli prend la parole : « l'article 10 n'a pas été voté ».

Article 10 (amendé par la commission ad hoc) : La Présidente ouvre la discussion sur cet amendement. La parole n'étant pas demandée, les Conseillères et les conseillers qui soutiennent l'article proposé par la commission ad hoc sont priés de lever la main. **Cet article est accepté à l'unanimité du conseil.**

La Présidente confirme que tous les amendements de la commission ad hoc sont acceptés à l'unanimité du conseil.

La Présidente réouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

Monsieur le Conseiller Jean-Jacques Guisolan remercie l'assemblée et dit : « Lors de notre séance du 2 février dernier, au moment de la discussion sur le préavis 24/2022 - Rénovation de l'ancienne église de la rue du Chemin- Neuf 7, j'avais demandé des précisions sur les montants affectés au fond « Ville de demain » et au fonds objet du préavis dont nous parlons ce soir. M. le Syndic m'a alors répondu que le montant du fond « Ville de demain » est de CHF 1'300'000- dont CHF 300'000 réservés à des subventionnements en faveur de la population. Or, dans le rapport de la commission, je lis que le montant du fond « Ville de demain » est de CHF 1'800'000 et qu'on en prélève CHF 350'000.- objets de ce préavis. D'où mes questions : Sachant que la commission avait déjà siégé lors de ma demande du 2 février, pourquoi ces différences et quels sont les chiffres corrects ? ».

Monsieur le Syndic indique que les chiffres du présent rapport sont corrects. Il avait répondu de vive voix et n'avait pas les chiffres avec lui lors de la séance du 2 février. Il ne sait pas les chiffres de tous les fonds par cœur.

Le Conseiller Monsieur Jean-Jacques Guisolan récapitule : « Donc ce sont bien les chiffres qui figurent dans le présent rapport de la commission qui sont exacts et non ceux qui sont dans le PV de la dernière séance. »

Le Conseiller Monsieur Pascal Savary félicite la commission ad hoc et **Monsieur Pedroli** pour l'excellent travail fait pour le rapport et les amendements du règlement. Cependant à la suite d'une lecture attentive du rapport, il aurait souhaité qu'il soit fait mention du « **marché régulé** » de l'électricité au lieu du **marché libre** (paragraphe du rapport à la page 2 « si les gros consommateurs d'électricité, à savoir plus de 100'000 kWh/an qui étaient éventuellement sortis du marché libre... »).

La Présidente donne la parole à qui veut la prendre. **La parole n'est pas demandée.**

Par conséquent,

Par vote à main levée et à une large majorité,

Vu le préavis n° 27/2022 de la Municipalité du 9 novembre 2022 ;

Ouï le rapport des commissions chargées d'étudier cette affaire ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

Article 1

(amendé) : d'adopter le règlement amendé pour le fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable tel que présenté ;

Article 2 : d'autoriser la municipalité a prélever du fond « Ville de demain » un montant de 350'000 CHF.– comme contribution initiale au fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable.

Article 3 : d'affecter l'émolument communal pour l'usage du sol au fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable dès 2024.

Point 2 : Préavis 31/2022 - Demande de crédit pour le financement d'une étude préliminaire pour le développement d'un projet d'interface de transports à la gare de Payerne.

La Présidente appelle le rapporteur le **Conseiller Monsieur Bertrand Sauterel**.

Le Conseiller Monsieur Yves Diserens prend la parole : « étant impliqué professionnellement dans le cadre de ce préavis je souhaite se récuser et quitter la salle.»

La Présidente prend acte de sa récusation. Elle demande à l'huissier d'ouvrir la salle des pas perdus.

Monsieur le Conseiller Bertrand Sauterel lit les conclusions de la commission : « Afin d'offrir à la population et aux visiteurs des infrastructures de transports accueillantes et inclusives dans la lignée de la mue de notre centre-ville, il est cohérent de prendre en compte cette porte d'entrée qu'est la gare. »

Pour ces motifs, la commission chargée d'étudier le préavis 31/2022 prie à l'unanimité de ses membres de bien vouloir voter les résolutions municipales telles que présentées.

La Présidente le remercie et donne la parole à qui veut la prendre.

Monsieur le Conseiller Jean-Jacques Guisolan : « J'ai décidément un problème avec les chiffres ce soir. A la page 5, chapitre 4 du préavis, on présente le principe du subventionnement des phases d'étude et de réalisation. Je ne comprends pas les chiffres du volet B+R (2 roues). Pourquoi 45% seulement alors que les autres volets sont subventionnés à 50% ? Et comment sont calculés les 65% à la charge de Payerne car 45 + 65 ça fait 110 et non pas 100 ? »

Madame la Municipale Picinali explique que le 65% est une faute de frappe et qu'il s'agit en effet de 55%. Le pourcentage de la subvention est défini par le canton. Elle propose de se renseigner plus en détails si le Conseiller le souhaite.

Monsieur le Conseiller Jean-Jacques Guisolan confirme vouloir savoir pourquoi les deux roues et les motos sont moins bien subventionnés que les autres véhicules.

Le Conseiller Monsieur Roland Bucher propose d'amender l'article 4 des conclusions comme suit : d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de CHF 141'489.- TTC, montant dont il y aura lieu de déduire la subvention versée par la DGMR et à amortir le solde sur une durée de 5 ans.

La Présidente relève qu'il a ôté les mots au Syndic qui avait aussi amendé l'article 4 dans ce sens. La parole n'est plus demandée.

Par vote à main levée, l'amendement du Conseiller Bucher est accepté à l'unanimité.

Par conséquent,

Par vote à main levée et à l'unanimité,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

Vu le préavis 31/2022 de la Municipalité du 14 décembre 2022 ;

Où le rapport des commissions chargées d'étudier cette affaire ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la Municipalité à réaliser la 1^{ère} phase du processus, soit l'étude préliminaire pour l'aménagement d'une interface de transport à la gare de Payerne.

Article 2 : d'autoriser la Municipalité à dépenser le montant de CHF 141'489.- TTC pour la réalisation de l'étude préliminaire, montant dont il y aura lieu de déduire la subvention de 50%, une fois le montant versé par la DGMR.

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie.

Article 4

amendé : d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de CHF 141'489.- TTC ; montant dont il y aura lieu de déduire la subvention versée par la DGMR et d'amortir le solde sur une durée de 5 ans.

La Présidente demande à l'huissier d'aller chercher le Conseiller Monsieur Yves Diserens.

Point 3 : Préavis 32/2022 - Mise en zone réservée selon l'article 46 LATC du secteur « rue de Montriant- avenue de la Riollaz », adoption et proposition de levée de l'opposition ;

Monsieur le Conseiller Francis Collaud prend la parole : « étant partie prenante dans ce préavis, je demande à être récusé et à quitter la salle. »

La Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur le Conseiller Pierre Oulevey : « habitant le quartier et étant propriétaire je demande à être récusé. »

La Présidente le remercie et demande à l'huissier d'ouvrir la salle des pas perdus.

Elle appelle Monsieur le Conseiller Michael Marguet pour la lecture des conclusions de son rapport : « Le choix d'utiliser cet outil par la commune est compréhensible. Il est tout de même difficile de faire un choix entre la conservation du patrimoine, la volonté de lieux de vie qualitatifs et l'intérêt des propriétaires. Il ne serait par exemple pas souhaitable de bloquer ou retarder trop fortement les projets de rénovations de propriétaires impliqués. Il y a des possibilités pour les rénovations ou améliorations énergétiques et le statut de zone réservée tombera dès l'entrée en vigueur du PACOM. En résumé, avec cette mesure, nous gênons plus les promoteurs désirant rentabiliser au maximum le m² que les propriétaires voulant vivre dans le quartier. Après de longues discussions, la commission a préféré privilégier la qualité de vie des habitants du quartier et le patrimoine. »

Pour ces motifs, la commission chargée d'étudier le préavis 32/2022 prie à l'unanimité de ses membres de bien vouloir voter les résolutions municipales telles que présentées.

La Présidente donne la parole à qui veut la prendre.

Monsieur le Conseiller Sébastien Pedroli pose plusieurs questions : « Quel est l'avancement du plan d'aménagement ? Pourquoi ce terrain passe en zone réservée seulement maintenant alors que l'on sait que cela fait un moment que la commune travaille sur cette question-là ? Est-ce que la Commune de Payerne a dû redimensionner ces zones à bâtir ?

La Présidente donne la parole à la **Municipale Picinali** : « En ce qui concerne l'avancée du plan d'aménagement communal, nous avons validé les principes sur l'ensemble du territoire ; par exemple les principes liés à nos enjeux humains et à l'aménagement paysager. La prochaine étape c'est un focus sur certains quartiers où nous devons faire des choix d'urbanisation pour le futur, par exemple, la réaffectation d'une zone et la densification. Cet automne, la commission technique définira le futur règlement. Nous sommes dans les délais, la mise à l'enquête étant planifiée en 2024. La Municipalité, sur la base des enjeux futurs validés, a une idée claire des éléments à changer au niveau du règlement de l'aménagement du territoire. Or, dans cette zone, nous avons reçu des projets pouvant défigurer la structure de ce quartier, notamment en ce qui concerne la protection ISOS. Le règlement actuel permettant la réalisation de ces projets, le seul outil à notre disposition, si nous voulons garantir les objectifs fixés de ce quartier est de le classer en zone réservée ; bien qu'il ne soit pas évident de limiter les droits des propriétaires. Les résidents et les propriétaires ont été informés en mars 2022, bien en amont du processus de mise en zone réservée, de manière à inciter les propriétaires à ne pas se lancer des démarches coûteuses et qui ne pourraient pas aboutir. Légalement, la Municipalité se devait de mettre à l'enquête les dossiers finalisés et déposés avant la mise à l'enquête du changement d'affectation de zone. En ce qui concerne Le redimensionnement des zones à bâtir il est en cours de réflexion. Cette question découle du PDR (Plan directeur régional). Il n'a pas encore été validé. »

La parole n'est plus demandée.

Par conséquent,

Par vote à main levée et à une large majorité du conseil,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

Vu le préavis n° 32/2022 de la Municipalité du 14 décembre 2022 ;

Oùï le rapport des commissions chargées d'étudier cette affaire ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

Article 1 : d'adopter la zone réservée « rue de Montriant- avenue de la Riollaz » et son règlement ;

Article 2 : de lever l'opposition formée par la communauté héréditaire Desponds et de la transmettre à la Direction Générale du Territoire et du Logement pour la suite de la procédure avec un délai de recours de 30 jours ;

Article 3 : de donner tout pouvoir à la Municipalité pour la réalisation des opérations liées à la mise en application de la zone réservée et de son règlement ;

Article 4 : de prendre note que les frais liés à cette procédure sont financés par le compte de fonctionnement.

L'huissier est prié d'aller chercher les conseillers sortis de la salle.

Point 4 : Divers

La **Présidente** donne la parole à qui veut la prendre.

Monsieur le Conseiller Marcel Savary a des questions à propos de la revitalisation de la Broye. Les cailloux sont toujours déplacés et il souhaite savoir pourquoi.

La **Municipale Picinali** répond qu'elle a, un jour, posé les mêmes questions au machiniste car elle se pose la même question. Les cailloux sont déplacés pour que la machine puisse se déplacer. Les cailloux servent également de stabilisation lorsque le machiniste creuse dans la berge. Enfin, certains cailloux sont aussi placés pour créer le futur environnement naturel et des poches d'eau pour les poissons.

Monsieur le Conseiller Marcel Savary précise qu'il devait y avoir comme une rigole pour compenser un éventuel manque d'eau.

La **Municipale Picinali** explique que le projet est en cours et que ce sera le cas. Il est suivi de très près par la Direction général de l'environnement (DGE), division Eau.

Monsieur le Conseiller Adrian Kocher remercie le **Syndic** pour l'envoi de la liste et la mise à jour des coordonnées des conseillers communaux. Il a aussi évoqué qu'il a eu de nombreux changements. Il demande s'il est envisageable de transmettre une liste avec les coordonnées de la Municipalité.

Monsieur le Syndic répond par l'affirmative. Toutefois il relève que les numéros de téléphone des Municipaux sont à utiliser avec bienveillance.

La **Présidente** complète en informant qu'elle a reçu hier la liste hier avec les numéros de téléphones directs des membres de la Municipalité. La liste sera transmise au Président-rapporteur lors des nominations de commissions. La diffusion à une échelle plus large est une question que la **Présidente** va discuter avec l'**Huissier**.

Monsieur le Syndic transmettra à l'administration les remerciements pour le travail effectué.

Monsieur le Conseiller Lionel Voinçon prend la parole : Au sujet du préavis 27/2022 : il relève que la commission ad hoc a fait un excellent travail sur l'amendement des différents articles du règlement.

Au sujet du budget 2023, il souhaite savoir où en sont les engagements du juriste et des collaborateurs prévus lors de l'approbation dudit budget.

Monsieur le Syndic répond : « certains postes ont déjà été mis en postulation. Ils sont parus dans les journaux. D'autres sont prévus jusqu'au mois de juin. Le juriste est pour septembre-octobre ».

Monsieur le Conseiller Lionel Voinçon remercie pour la réponse. Il souligne que l'article 80 du règlement du Conseil prévoit que lors de la première séance de l'année un rapport sur l'état des examens des propositions en suspens est présenté par la Municipalité. Il relève être conscient qu'il y a beaucoup de délais d'ordre et de normes dans le droit public notamment en ce qui concerne les droits politiques au sens large. Cependant, il aimerait savoir si les conseillers recevront ce rapport d'ici les prochaines séances et si les délais prolongés au mois de juin de l'année dernière vont être respectés.

Monsieur le Syndic se réfère au préavis 2022. Un délai au 30 juin avait été demandé pour les motions sur la circulation routière et celle pour une vision globale pour le centre-ville. Il y a un léger retard dans le traitement de la motion contre le harcèlement. Le but est d'arriver au 1^{er} janvier 2024 avec les rapports. Des réponses totales ou partielles seront communiquées au 30 juin conformément aux délais donnés.

Monsieur le Conseiller Alexandre Godel rebondit sur le préavis 14/2022 dans lequel sont prévus les délais concernant les motions. Au conseil du mois de juin, le **Syndic** avait relevé que l'article 80 du règlement serait pris en considération et que, de ce fait, il ne serait plus nécessaire de refaire ce genre de préavis avec de nouveaux délais sur les motions, vu que l'article 80 stipule que la Municipalité présente au Conseil lors de la première séance de l'année (il avait été précisé l'année civile) un rapport total sur l'état total des propositions en suspens.

Monsieur le Syndic comprend sa demande mais comme des délais de réponses au 30 juin 2023 avaient été acceptés, il part du principe qu'après le 30 juin, une réponse sera communiquée et que dès le 1^{er} janvier 2024, l'article 80 sera appliqué.

Madame la Conseillère Rojas Ibarra communique qu'elle a une pétition pour la Municipalité. Dans le cadre de son travail en tant qu'assistante à l'intégration, elle accompagne les enfants dans différentes activités. Dans le courant du mois de janvier, elle est allée avec les classes de 1 et 2P à la piscine. Au vu de son travail, elle est obligée d'aller dans l'eau avec les enfants. Par conséquent, elle a pu remarquer de très près les petits changements de température de l'eau apportés à des fins d'économies d'énergie qui ont un impact sur cette activité pédagogique. Les objectifs scolaires de natations sont basés sur les critères de Swiss Sport. Ceux-ci sont clairement plus difficiles à préparer et à atteindre depuis la rentrée. Les enfants pleurent en rentrant dans l'eau et finissent avec les lèvres bleues. Beaucoup d'enfants n'ont plus de plaisir à aller à la piscine. Les projets éducatifs ne doivent pas subir les conséquences des économies d'énergie. Elle souhaite que les personnes en charge de la piscine trouvent une bonne issue à ce problème.

Le Municipal Schmid souhaite amener quelques précisions à ce sujet bouillonnant. La pétition a bien été réceptionnée, traitée par le service concerné et une réponse a été proposée par la Municipalité. Par rapport aux mesures prises dans le cadre des économies d'énergies, la température de l'eau est passée de 27 degrés à 26 degrés et la température ambiante de 29 à 28 degrés. Ces mesures-là ont permis d'économiser 9% d'énergie ce qui présente 11'000 kWh pour la piscine ; ce qui représente grosso modo des économies de 3 ménages pour 3 mois. Ce ne sont pas des économies négligeables. Elles ont permis de suivre les recommandations de la Confédération, le plan austral et d'atteindre le but dans cette période de crise énergétique. La situation est en train de se détendre. Dans ce cadre-là, la pétition a été entendue. La Municipalité comprend que cela engendre des désagréments pour les utilisateurs. Pour cette année, il est possible de revoir la manière d'utiliser l'énergie à la piscine. A revoir pour l'année prochaine selon la situation. La Municipalité doit garder la responsabilité de pouvoir assurer pour la Ville de Payerne une utilisation juste de l'énergie. Elle doit contribuer aussi aux économies d'énergie édictées par la Confédération afin d'éviter un délestage qui aurait des impacts plus tragiques que les réductions de 1 degré à la piscine scolaire. Donc des mesures seront prises ces prochaines semaines liées avec les détenteurs des mesures d'économie d'énergie de cette année afin d'améliorer le confort des utilisateurs de la piscine.

La Présidente le remercie la parole est à qui veut la prendre.

La parole n'est plus utilisée. **La Présidente** remercie les membres de l'assemblée pour leur présence et plus particulièrement pour l'excellente tenue des débats.

A 21h28, la Présidente lève la séance du conseil communal et souhaite tout à chacun un excellent retour de son foyer.

La Présidente



Aurélie Meylan



La Secrétaire (suppléante)



Florie Leka

Vu et approuvé par le Bureau du Conseil

PLR

Les Libéraux-Radicaux

Payerne

Diana Cruz

Présidente de groupe

Rue des Deux Cantons 2

1530 Payerne

079 959 46 13

diana@dianacruz.ch

Payerne, le 03.02.2023

Madame la Présidente du

Conseil Communal

Aurélie Meylan

Hôtel de Ville

1530 Payerne

Remplacement de Monsieur Jérôme Piller à l'ARAJ

Madame la Présidente,

Suite à la démission de Monsieur Jérôme Piller du Conseil Communal, le groupe libéral-radical vous propose de le remplacer par Monsieur Cédric Rapin, conseiller communal comme délégué l'ARAJ.

Je vous prie d'agréer Madame la Présidente, mes respectueuses salutations.

Présidente du groupe PLR



Diana Cruz

Conseil communal de Payerne
Rue de Savoie 1
Case postale 112
1530 Payerne

Payerne, le 9 février 2023

Un grand merci

Madame la Présidente du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

C'est avec joie que nous avons appris le vote positif en faveur du crédit pour la rénovation de notre local de répétition situé rue du Chemin Neuf.

Par ce courrier, nous tenons à vous exprimer notre profonde reconnaissance pour votre soutien en faveur de ce projet qui créera des conditions optimales pour la pratique de la musique.

En tant que société locale, nous sommes fiers de pouvoir compter sur votre engagement envers les initiatives culturelles et artistiques.

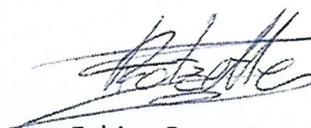
Nous sommes convaincus que cette rénovation sera bénéfique non seulement pour le Corps de Musique l'Avenir, mais aussi pour d'éventuelles d'autres sociétés.

En vous réitérant toute notre gratitude, nous vous présentons, chers membres du Conseil communal, nos musicales salutations et nous réjouissons de vous croiser lors de nos prochaines manifestations.

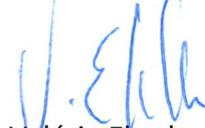
CORPS DE MUSIQUE L'AVENIR

Le Président

La Secrétaire



Fabien Rotzetter



Valérie Eberle

Jean-Michel Pittet
Ch. des Pervenches 4
Case postale 358
1530 Payerne
jean-michel.pittet@bluewin.ch
076 / 585 29 59

Payerne, le 12 février 2023

Conseil Communal de Payerne
Madame Aurélie Meylan, Présidente
Case postale 112
1530 Payerne

Auteur payernois - Parution le 28 février 2023 du roman historique *Les années troubles*

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Après avoir informé la Municipalité le 19 janvier 2023 par courriel, il est temps pour moi de vous faire part de l'événement ci-après.

Auteur payernois, j'ai le plaisir de vous annoncer la **parution, le 28 février** prochain, du roman historique « *Les années troubles* ». Edité par Cabédita (cabedita.ch), il est visible sur leur site Internet et déjà repris par Payot et la Fnac.

La trame de l'histoire se déroule en grande partie dans la région de la Broye, dès 1850 et se poursuit durant le Second conflit mondial, où les défenseurs de la démocratie et de la Patrie, dont des policiers et militaires francs-maçons, devront lutter contre un groupuscule identitaire, Tenebrae et un espion au service de l'Allemagne. Le livre a été très bien accueilli par le groupe de lecture, ainsi que l'éditeur. Les rencontres avec la presse ont débuté et une séance de dédicaces a été agendée à Payerne le 2 mars, à la librairie Page deux mille seize, de 16 h 30 à 18 h 00.

Dès le 28 février, le livre sera distribué en librairie. Pour ceux qui le souhaitent, il sera aussi disponible chez l'auteur au prix de 36 francs.

J'espère avoir suscité votre intérêt et vous remercie pour votre attention.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, mes bonnes salutations.



Jean-Michel Pittet

Annexes : flyers et articles de presse

Voyage au cœur d'une période trouble

PASSIONNANT Avec *Les années troubles*, Jean-Michel Pittet nous fait mieux connaître les passions politiques qui ont animé la Suisse durant la Seconde Guerre mondiale. Le Payernois lance habilement le lecteur sur la trace d'un jeune homme hypnotisé par la propagande nazie.

PAYERNE

«Il faut prendre ce qui est décrit dans ce livre comme un avertissement de l'histoire et en tirer les enseignements pour les générations futures, afin que de telles situations ne puissent se renouveler», dit d'emblée Jean-Michel Pittet, tandis que son roman *Les années troubles* est en passe de rejoindre les librairies.

Un ouvrage qu'il dédie aux victimes de la Seconde Guerre mondiale, au général Guisan, dont il est un admirateur, aux passeurs de la forêt du Risoux, aux femmes et hommes d'exception qui ont mis en péril leur vie afin de résister, mais aussi aux malgré-nous, ces soldats français alsaciens, notamment, enrôlés de force dans l'armée allemande. Ce roman historique, à paraître prochainement aux Éditions Cabédita, décrit le parcours d'un jeune homme pris dans la tourmente des passions qui ont ébranlé l'Europe, avant et pendant le conflit mondial.

Baigné dans l'histoire

«J'ai inventé tous les personnages pour la trame de l'histoire, hormis les personnalités célèbres, connues de tous», prévient le Payernois. Jeune retraité, cet ancien policier est un féru d'histoire. «Depuis mon enfance, j'ai baigné dans les récits sur la Résistance et



Jean-Michel Pittet, la tête dans les bouquins. C'est un passionné d'histoire. PHOTO RÉMY GILLIAND

l'histoire de la Seconde Guerre mondiale, en parlant avec des spectateurs et acteurs de cette époque, pas si lointaine», explique-t-il.

Sa passion pour l'histoire n'est pas la seule à transpirer dans ce récit palpitant. Il aligne les souvenirs familiaux, mais surtout ceux de la franc-maçonnerie. Et il avoue sans ambages en faire partie depuis près de 20 ans.

Au début du roman, il évoque l'existence passée d'une loge à

Marnand. «C'est vrai, j'ai retrouvé des éléments citant son existence dans un livre dédié à l'histoire d'une loge lausannoise», commente Jean-Michel Pittet qui, comme un redoutable enquêteur a précieusement documenté son histoire pour la rendre tout ce qu'il y a de plus crédible. La subtilité de l'auteur, pour son premier roman, est justement d'avoir su joindre réalité et romance. Et il brandit une autre pièce à conviction, la lettre d'un Rotenführer (chef d'équipe

Bio express

Originaire de Villars-le-Terroir, Jean-Michel Pittet est né en 1963 à Pompaples. En 1987, il fait son école d'aspirant à la police municipale de Lausanne. Il est incorporé à la police judiciaire en 1989. En 1991, c'est le déménagement à Payerne où il rejoint le corps de la défunte police municipale payernoise, jusqu'en 2001. C'est le retour à la police de Lausanne. Il occupera plusieurs fonctions, dont celle de cadre et siégera à la commission de déontologie jusqu'à sa retraite en 2021. En 2004, il intègre la franc-maçonnerie et cela devient une passion, «un laboratoire d'idées dans un respect mutuel».

verru démocratique au milieu de l'Europe», rappelle-t-il.

Et en Suisse, pendant ce temps-là, la résistance s'organise notamment du côté des francs-maçons. Un milieu qu'il nous fait découvrir à force de détails, tandis qu'un groupuscule, qu'il a baptisé Tenebrae, partisan du III^e Reich, tente de saper la démocratie du pays de Tell.

Un espion en terre broyarde

Jean-Michel Pittet nous offre une passionnante histoire d'espionnage en terre broyarde, de Moudon à Avenches, en passant par Payerne. Son agent de l'ennemi franchira même le pas-de-porte du Globe à Payerne, pour y déguster une eau de Zoug... Dans ce déroulé d'événements souvent graves, l'auteur glisse quelques points d'humour bienvenus. Ainsi, lors d'une visite à la pinte communale La Vente, le barbouze surprend une discussion très animée entre Cafards et Grillelets (libéraux et radicaux, ndr).

Sa taupe veut en savoir plus sur un projet de centre de recherche atomique du côté de... Lucens. Les ouvriers et scientifiques qui collaborent à cette construction classée secret-défense sont logés un peu partout dans la Broye.

Il a le sourire Jean-Michel, car en écrivant ce livre, fruit de souve-

nirs et d'anecdotes bien réels, il a pris du plaisir. Malicieux comme pas deux, il a réussi à mélanger la réalité de l'époque et le futur. Il ne se gêne pas non plus en amalgamant le bombardement de Prarotoud par les Alliés qui aurait peut-être visé le futur complexe nucléaire lucernois... conçu vingt ans plus tard. Ces faits font du bien

à notre mémoire et nous forcent aussi à replonger dans les souvenirs de l'histoire broyarde.

Hommage aux disparus

L'auteur a voyagé en Europe sur différents sites et a opéré un travail de reconnaissance et d'exploration sur des cartes géographiques de l'époque pour rendre son roman encore plus crédible. «Au fil des ans, j'ai pris conscience que les personnes à qui j'ai parlé disparaissent, d'où l'importance de coucher sur papier leurs témoignages, avoue l'auteur. J'ai voulu raconter pour que ces histoires ne s'effacent pas dans l'oubli.» Une première mission plutôt bien réussie.

■ RÉMY GILLIAND

Les *Années troubles*, roman de 180 pages, aux Éditions Cabédita. Jean-Michel Pittet dédicacera son livre à la Librairie Page 2016, le jeudi 2 mars de 16 h 30 à 18 h.

Musiciens heureux de retrouver leur public

CORCELLES-PRÈS-PAYERNE La société de musique La Lyre a réjoui son public ce week-end avec deux concerts vendredi et samedi soir. La grande salle de l'Auberge de la Couronne a résonné de notes de musique enjouées et variées, avec plusieurs morceaux de chansons françaises, sous la direction de Nicolas Crausaz. Les musiciens ont notamment interprété «The Three Towers», qu'ils présenteront à la Fête cantonale des musiques vaudoises à Gimel en mai prochain. Le public a également pu admirer les performances des tambours et des élèves de l'école de musique. Après de précédentes éditions impactées par la pandémie, le président Bryan Perroud s'est réjoui d'un retour complet à la normale.

SARAH SCHMITT



1 et 2. Les musiciens de La Lyre ont empli la salle de leur musique entraînante. 3. Les jubilaires, avec Bryan Perroud, président; Cédric Rapin, 30 ans; Antoine Cherbuin, 15 ans; Sam Jan, 10 ans; Claude Cherbuin, doyen; Lolic Losey, 20 ans et Christian Delacour, 25 ans. 4. Nicolas Crausaz, heureux de pouvoir diriger ses musiciens. 5. Une partie de la section tambours, dirigés par Patrick Jan. 6. Les élèves tambour parfaitement synchronisés. 7. Mylène Rapin et Irène Delacour, présentatrices de la soirée. 8. Du souffle à la basse. 9. Deux jeunes élèves de l'école de musique qui ont rejoint les rangs des percussions. 10. Antoine Rapin, élève musicien, avec son baryton.

Un soutien aux montagnards

Collecte » La Fondation de l'Aide suisse à la montagne, créée il y a 80 ans, vient de lancer sa traditionnelle campagne de collecte de fonds, qui se déroulera jusqu'au 11 février. Objectif: améliorer les bases d'existence et les conditions de vie de la population suisse de montagne en contribuant à des investissements orientés vers l'avenir.

En 2022, l'institution a ainsi soutenu 474 projets pour un montant de 24,5 millions de francs. Elle a pu s'appuyer sur près de 59 000 donateurs et réunir 38 millions de francs. La fondation soutient notamment les exploitations de montagne et d'alpage (y compris la diversification et la spécialisation), ainsi que les fromageries de montagne et autres entreprises de transformation. » SZ

Flagrant délit et barrage forcé

Prez-vers-Siviriez » Lundi peu avant 4 h du matin, un habitant de Prez-vers-Siviriez a sollicité la police cantonale pour des cambrioleurs qu'il avait surpris chez lui et mis en fuite. Suite aux renseignements recueillis, une patrouille de police a repéré un véhicule suspect dans la région de Bouloz. Ce dernier a alors pris la fuite malgré les attributs de police enclenchés (feux bleus et «Stop police») et a forcé un barrage routier en

tamponnant un véhicule de police à Romont, sur la route de la Gare, communique la Police cantonale de Fribourg.

Un dispositif coordonné avec la police vaudoise a permis d'arrêter le véhicule à Moudon. Les quatre occupants, âgés de 17 à 19 ans et domiciliés en France, ont été interpellés et placés en arrestation provisoire. Des investigations sont en cours. Personne n'a été blessé lors de ces opérations. » STÉPHANE SANCHEZ

CORCELLES

ÉLECTION TACITE

L'actuel vice-syndic de Corcelles-près-Payerne, Daniel Givel (plr), a été élu tacitement hier au poste de syndic, a annoncé la commune. Aucune autre liste n'a été déposée avant la fin du délai fixé à hier midi. Il n'y aura donc pas d'élections le 12 mars. L'ancienne syndique Nicole Rapin a démissionné en septembre. NH

Statu quo pour les pompiers

Broye » Il n'y aura pas de second vote à Prévondavaux concernant les statuts de l'Association des communes pour l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours du district de la Broye (ADIS-Broye). La commune a décidé d'y renoncer avant le délai supplémentaire fixé au 31 mars, selon Didier Page, secrétaire général adjoint de la Direction de la sécurité, de la justice et du sport du canton de Fribourg.

Refusés une première fois lors de l'assemblée du législatif, les nouveaux statuts entreront donc en force à la fin du mois de mars. Contacté à plusieurs reprises, le syndic de Prévondavaux est resté injoignable. »

NATASHA HATHAWAY

Le roman de Jean-Michel Pittet nous plonge dans la Broye durant la Seconde Guerre mondiale

Francs-maçons, policiers et espions

« NATASHA HATHAWAY

Payerne » Il est introuvable. Jean-Michel Pittet parle de la Seconde Guerre mondiale avec une passion peu commune qui l'a conduit à écrire un roman historique. Son originalité? Il se déroule en grande partie dans la Broye autour de 1940, son auteur vit à Payerne depuis 30 ans. Intitulé *Les années troubles*, il sort le 28 février aux Éditions Cabédita, une séance de dédicaces est prévue le 2 mars à la Librairie Page 2016, à Payerne.

Cadre dans la police à Lausanne et aujourd'hui à la retraite, Jean-Michel Pittet tente de «dépeindre le climat politique en Suisse pendant la guerre, un pays soumis aux influences des différents camps impliqués dans le conflit».

«Il fallait que j'écrive pour que ces histoires ne soient pas oubliées»

Jean-Michel Pittet

Le roman suit un jeune homme, un Genevois du nom de Heinrich Krag, qui se rend à Stuttgart pour servir le régime nazi. Il se voit confier une mission d'espionnage dans la Broye. Une fois sur place, il doit surveiller les activités militaires, notamment à Lucens où l'on procède à des essais atomiques. Mais l'histoire ne s'arrête pas là. Un groupuscule obscur, Tenebrae, actif depuis le XIX^e siècle, prépare un attentat sur le Palais fédéral pour renverser la démocratie. Ils devront affronter la police et les francs-maçons protégeant l'indépendance du pays. «Il s'agit d'un roman historique basé sur certains faits réels, mais il y a également des histoires de trahison, d'amour et des anecdotes régionales», indique l'auteur le sourire aux lèvres.

Documentation fouillée

Passionné d'histoire depuis son enfance, Jean-Michel Pittet est initié aux récits de la Seconde Guerre mondiale par son père. «On se rendait souvent sur la frontière franco-suisse dans le Jura, là où les gens se souvenaient encore de la présence des Allemands et des actes de la Résistance.» Il voyage aussi dans l'ex-Allemagne de l'Est dans les années 1990, en Alsace



Jean-Michel Pittet a passé 34 ans dans la police. Il a travaillé à Lausanne mais aussi à Payerne pendant 10 ans. Charly Rappo

BIO EXPRESS

- 1963** Naissance à Pompaples (VD).
- 1987** Ecote d'aspirants de police.
- 1989** Incorporé à la police judiciaire.
- 1991** Déménagement à Payerne et intègre son corps de police.
- 2004** Intègre la franc-maçonnerie.
- 2001-2021** Œuvre au sein de la police à Lausanne notamment comme cadre et siège à la commission de déontologie.
- 2021** Prend sa retraite à 58 ans.
- 2023** Son roman *Les années troubles* est publié.

ou encore dans les Ardennes belges où il recueille des témoignages: «Il fallait que j'écrive pour que ces histoires ne soient pas oubliées.»

Une guerre dont la Suisse n'est pas épargnée comme en témoignent les documents retrouvés par l'auteur. «J'ai pu obtenir des affiches collées dans les années 1940 sur les vitrines des commerces romands, stigmatisant les francs-maçons et les Juifs, tout comme des dépliants liés à la propagande russe.» Jean-Michel Pittet a également parcouru les colonnes du *Journal des Brandons* de l'époque tout comme l'ouvrage *Rencontres et souvenirs* du Payernois Roger Pache, correspondant dans la Broye à l'époque de la Seconde Guerre. «Je m'en suis notamment inspiré pour décrire les disputes qui prenaient place dans les cafés de Payerne entre les libéraux et les radicaux.» Des recherches indispensables pour l'ancien policier qui aime les descriptions précises et détaillées des lieux ou des nombreux personnages traversant son roman.

«Casser les préjugés»

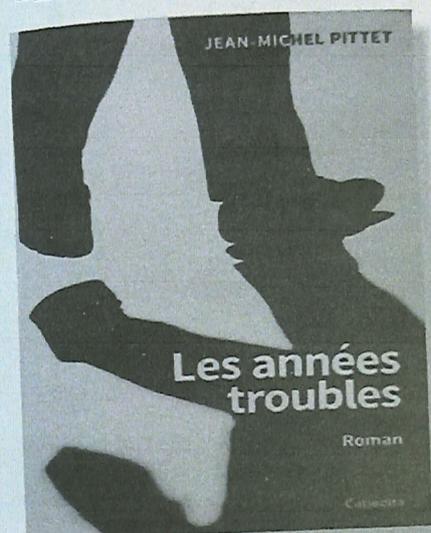
S'il a rédigé cet ouvrage en quatre mois seulement, c'est parce que Jean-Michel Pittet a l'habitude d'écrire et de structurer les informations. «Lorsqu'on auditionne des prévenus ou que l'on rédige des rapports de police, il faut avoir un esprit plutôt bien organisé.» Une carrière professionnelle bien présente dans son roman qui fait la part belle aux opérations et rivalités policières.

La franc-maçonnerie occupe également une place prépondérante dans le récit. L'auteur en connaît parfaitement les rouages, ayant été lui-même initié en 2004 à Lausanne, surtout par intérêt historique. «Il existe, encore aujourd'hui, beaucoup de fantasmes autour de cette société. J'espère pouvoir casser certains préjugés qui nous collent à la peau.» Il souligne que «les francs-maçons se rejoignent avant tout autour de certaines valeurs, en dehors de toute politique ou religion. Dans mon roman, ils se battent d'ailleurs pour la démocratie et contre le totalitarisme.»

Jean-Michel Pittet espère par ailleurs que ce livre éveille la conscience de ses lecteurs au regard de ces enjeux. Il n'exclut pas de se lancer dans l'écriture d'un second roman dont le cadre pourrait être celui de la Guerre froide. »

À PARAÎTRE

«Les années troubles»



«Solstice de juin 1850, plusieurs groupes de cavaliers quittent Moudon, Payerne, Romont, Estavayer-le-Lac et Avenches, puis convergent vers leur lieu de rassemblement, tenu secret, quelque part dans la région. Un groupuscule obscur, Tenebrae, tente de leur barrer la route. Mal leur en prit. Les cavaliers, tous francs-maçons, manient l'épée à la perfection et les repoussent.

1941, la guerre fait rage. Tenebrae est plus actif que jamais. Un frontiste suisse, à la solde de l'Allemagne, est envoyé dans la Broye pour une mission d'espionnage de la plus haute importance. La démocratie est en danger, mais les défenseurs de la Patrie veillent ...».



L'auteur payernois **Jean-Michel Pittet** a pu s'entretenir avec les acteurs des différents camps impliqués dans la Seconde Guerre mondiale. Il s'est intéressé au climat politique en Suisse

durant cette période sombre, en intégrant les jeux d'influence et les passions très fortes. ♦ (c)/vol

f Disponible dès le 28 février,
éditions Cabédita, www.cabedita.ch
jean-michel.pittet@bluewin.ch
076 5852959



Solstice de juin 1850, plusieurs groupes de cavaliers quittent Moudon, Payerne, Romont, Estavayer-le-Lac et Avenches, puis convergent vers leur lieu de rassemblement, tenu secret, quelque part dans la région. Un groupuscule obscur, Tenebrae, tente de leur barrer la route. Mal leur en pris. Les cavaliers, tous francs-maçons, manient l'épée à la perfection et les repoussent.

1941, la guerre fait rage. Heinrich Krag, de Genève, frappe à la porte du Panoramaheim de Stuttgart en vue de rejoindre l'Ordre nouveau. Après sa formation au SD, une mission d'espionnage lui est attribuée dans la Broye en Suisse. Péripéties, amour et action l'occuperont en Helvétie dans un premier temps, puis le conduiront, au sein de la Waffen SS, sur différents fronts. Pendant ce temps, Tenebrae et ses frontistes sont plus actifs que jamais et s'en prennent au Palais fédéral. Les francs-maçons et la police ont fort à faire afin de protéger notre indépendance et la démocratie. Voyage au cœur d'une période trouble, sur fond d'ambiguïté, de trahison et de résistance, à une époque où il fallait craindre même son ombre.

Jean-Michel Pittet a pu s'entretenir avec les acteurs des différents camps impliqués lors de la Seconde Guerre mondiale. Il s'est intéressé au climat politique en Suisse durant cette période sombre, en intégrant les jeux d'influence et les passions très fortes.

jean-michel.pittet@bluewin.ch ou 076/585.29.59



Sandra Savary
Présidente de groupe
Impasse des Tournesols 36
1530 Payerne

Madame la Présidente du
Conseil Communal
Aurélie Meylan
Rue de Savoie 1
1530 Payerne

Payerne, le 13 février 2023

Remplacement de Monsieur Urs Berchtold au Conseil Communal

Madame la Présidente,

Suite à la démission de Monsieur Urs Berchtold du Conseil Communal, le groupe de l'Union Démocratique du Centre a le plaisir de vous proposer pour le remplacer, le premier des viennent-ensuite, Monsieur Christian Marguet.

En vous remerciant pour l'attention que vous allez porter à ce courrier, je vous présente, Madame la Présidente, mes respectueuses salutations.

Présidente du groupe UDC

Sandra Savary

Carole Marmy
Grand rue 36
1530 Payerne

Au Conseil Communal de Payerne

Payerne, le 27.02.2023

Démission de la commission des finances

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Après de long mois d'arrêt pour des questions de santé je dois me résoudre au fait que pour le moment je dois limiter mes activités.

C'est donc avec grand regret que je me vois contrainte de faire des choix.

Je vous présente donc ma démission à la commission des finances avec effet immédiat,
Mais c'est avec un grand plaisir que je peux vous annoncer mon retour au conseil communal pour le mois de mars.

Au plaisir de vous retrouver afin d'œuvrer pour notre commune, je vous envoie Mesdames et Messieurs, mes meilleures salutations.

Carole Marmy

Diana Cruz
Rue des Deux Cantons 2
1530 Payerne
079 959 46 13

Payerne, le 01.03.2023

Madame la Présidente du
Conseil Communal
Aurélie Meylan
Hôtel de Ville
1530 Payerne

Démission du Conseil Communal

Madame la Présidente,

Par la présente je vous transmets ma démission au conseil communal à effet immédiat.

Je remercie les citoyens pour leur confiance durant ces 7 années.

Je vous souhaite à toutes et tous, une merveilleuse continuation.

Je vous prie d'agréer Madame la Présidente, mes respectueuses salutations.


Diana Cruz